

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

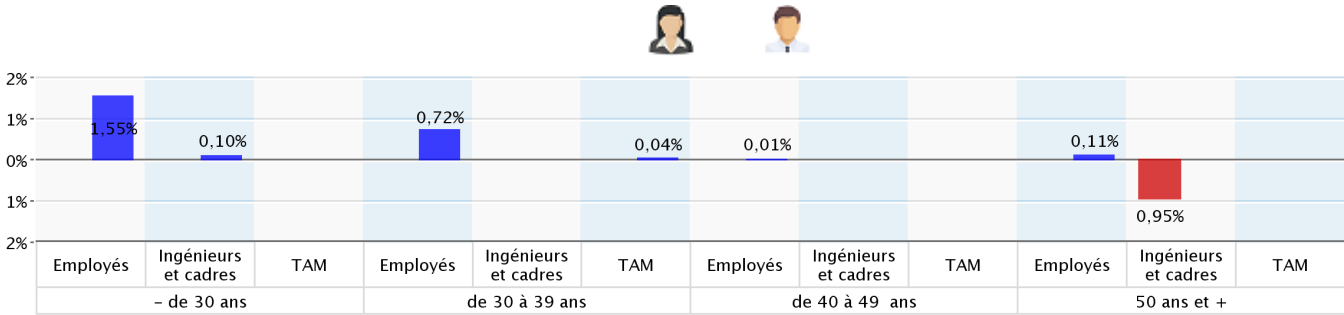


Société : 01 - INTERTEK FRANCE
Période : de 01/2025 à 12/2025
Effectifs : plus de 250 salariés
Critère d'analyse : CSP

98 / 100



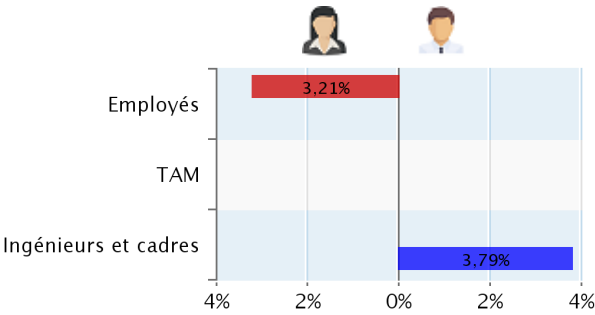
1- Ecart de rémunération (40 points)



38

Ecart de rémunération : 304 : 182 Femme ,122 Homme

2- Ecarts d'augmentations individuelles (20 points)

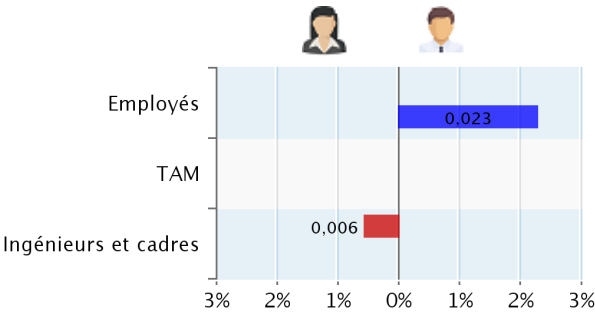


Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

20

Ecart d'augmentations individuelles : 282 : 165 Femme ,117 Homme

3- Ecarts de promotions (15 points)



Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

15

Ecart de promotions : 282 : 165 Femme ,117 Homme

4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



100% des femmes en retour de congés maternités ont été augmentées

15

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)



10

Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 5